

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit REORDER # XA006C  
Nom de la substance **PRO LINK VANDALISM REMOVER**  
Renseignements sur la société PRO-LINK INC.  
Company phone Emergency OTTAWA, ONTARIO, K1Z 1E9 CANADA  
telephone US Emergency  
telephone outside 1-952-852-4646  
US  
Version n° 01  
Date de péremption 05-Aug-2017  
Usage du produit Nettoyant

## 2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence Aérosol inflammable. CONTENU SOUS PRESSION.  
Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Génère une projection de flamme à ouverture de valve totale et retour de flamme à tout degré d'ouverture de la valve. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme. Toxique. Cancérogène. Irritant pour les yeux et la peau.

Tératogène. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Éviter le contact avec les yeux.

Peau Peut entraîner une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Inhalation Peut provoquer le cancer par inhalation. Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Ingestion Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements. Ne pas ingérer.

Organes cibles Reins.

Effets chroniques Stérilité. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Peut causer des anomalies congénitales. Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gène et dermatite.

Signes et symptômes Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Les symptômes sont prostration, halètement, pâleur et mouvements non coordonnés. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

Effets potentiels sur l'environnement Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Chlorure de méthylène	75-09-2	30 - 60
Butane Toluène	106-97-8	15 - 40
Perchloroéthylène	108-88-3	10 - 30
	127-18-4	7 - 13

Composants	No CAS	Pour cent
Propane	74-98-6	7 - 13
Cocoyl Diethanolamide	68603-42-9	1 - 5
Diéthanolamine	111-42-2	0.1 - 1
oxyde de propylène	75-56-9	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables		0.1 - 1

#### 4. Mesures de premiers soins

##### Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de rincer. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
Contact cutané	Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau non-affectée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
Inhalation	Sortir au grand air. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié.
Avis aux médecins	En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Conseils généraux	En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Garder la victime en observation. Tenir toute victime au chaud.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité	Inflammable d'après les critères du SIMDUT. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.
Agents extincteurs	
Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Protection pour les pompiers	
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non disponible.
Sensibilité aux chocs	Non disponible.
Produits de combustion dangereux	Non disponible.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles	Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Attention au retour de flamme. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accablent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes de confinement	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accablent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Tenir à l'écart des zones basses. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Méthodes de nettoyage	Ventiler la zone. Ne pas rejeter dans l'environnement. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Autres informations	Nettoyer selon les réglementations applicables.

## 7. Manutention et entreposage

Manutention	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Entreposage	Aérosol niveau 1. Conserver sous clé. Contenu sous pression. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Réfrigération recommandée. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Level 1 Aerosol (NFPA 30B)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	50 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	TWA	2 ppm	
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	100 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	25 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	174 mg/m3
		50 ppm
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	TWA	2 mg/m3
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	TWA	4.7 mg/m3
		2 ppm
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	678 mg/m3
		100 ppm
	TWA	170 mg/m3
		25 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3
		50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm
	TWA	600 ppm
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	25 ppm
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	TWA	2 mg/m3
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	TWA	2 ppm
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	100 ppm
	TWA	25 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	50 ppm	
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	TWA	1 mg/m3	
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	TWA	2 ppm	
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	100 ppm	
	TWA	25 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)			
Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	50 ppm	
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	TWA	1 mg/m3	
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	TWA	2 ppm	
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	100 ppm	
	TWA	25 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail)			
Composants	Type	Valeur	
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3	
		800 ppm	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	174 mg/m3	
		50 ppm	
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	TWA	13 mg/m3	
		3 ppm	
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	TWA	48 mg/m3	
		20 ppm	
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	685 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	170 mg/m3	
		25 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3	
		1000 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3	
		50 ppm	
ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)			
Composants	Type	Valeur	
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	240 mg/m3	
		100 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	1800 mg/m3	
		1000 ppm	
ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)			
Composants	Type	Valeur	
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	Plafond	200 ppm	
	TWA	100 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	Plafond	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)			
Composants	Type	Valeur	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	STEL	125 ppm	
	TWA	25 ppm	

## Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH  
Composants Valeur

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	0.3 mg/l	Dichlorométhane	Urine	*
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	0.5 mg/l	Tétrachloroéthylène	Sang	*
	3 ppm	Tétrachloroéthylène	Air de fin d'expiration	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

## Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

Peut être absorbé par la peau.

## Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante.

Protection respiratoire

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique

Liquide.

Forme

Aérosol Gaz comprimé.

Couleur

Non disponible.

Odeur

Non disponible.

Seuil de perception de l'odeur

Non disponible.

pH

Non disponible.

Tension de vapeur

40 - 55 psig @20C évalué

Densité de la vapeur	Non disponible.
Point d'ébullition	30.55 °C (87 °F) évalué
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Solubilité (eau)	Non disponible.
Densité	0.473 évalué
Densité relative	Non disponible.
Point d'éclair	-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Risque d'explosion.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Les conteneurs d'aérosol sont instables à une température au-dessus de 49 °C. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore
Produits de décomposition dangereux	Chlorhydrique.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. Renseignements toxicologiques

### Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats d'essais
Vandal Mark Remover (CAS Mélange)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	33333.332 mg/kg, 24 heures évalué 697.6744 ml/kg, 4 heures évalué
	Rat	4314 mg/kg évalué
Inhalation		
CL50	Rat	43410 ppm, 4 heures évalué 39193.332 ppm, 6 heures évalué 81.8237 mg/l évalué 81.7442 mg/l/4h évalué
	Souris	42700 ppm, 6 heures évalué 35466.668 ppm, 8 heures évalué 4123.3335 mg/l, 120 minutes évalué 173.3333 %, 120 minutes évalué 114.5261 mg/l, 7 heures évalué 53.3333 mm/l, 2 heures évalué
LC100	Chat	300 % évalué

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<b>Butane (CAS 106-97-8)</b>		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
<b>Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)</b>		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, Jours
Inhalation		
CL50	Souris	49 mg/l, 7 heures
<b>Diéthanolamine (CAS 111-42-2)</b>		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	1100 mg/kg
<b>oxyde de propylène (CAS 75-56-9)</b>		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	950 - 1250 mg/kg, 4 heures
		1.5 ml/kg, 4 heures
Inhalation		
CL50	-	4197 ppm, 4 heures
		4124 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
Orale		
DL50	Rat	382 - 587 mg/kg
<b>Propane (CAS 74-98-6)</b>		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
<b>Toluène (CAS 108-88-3)</b>		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	5879 - 6281 ppm, 6 heures
		12.5 - 28.8 mg/l, 4 heures
	Souris	6405 - 7436 ppm, 6 heures
		5320 ppm, 8 heures
Orale		
DL50	Rat	5000 mg/kg
<b>Effets aigus</b>		
Sensibilisation	Non disponible.	
Effets chroniques	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	



Cancérogénicité Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Cancérogène.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Cocoyl Diethanolamide (CAS 68603-42-9)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	2A Probablement cancérogène pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Corrosion et/ou irritation de la peau	Non disponible.
Graves lésions/irritation aux yeux	Non disponible.
Mutagénicité	Non disponible.
Effets sur la reproduction	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Peut entraîner des troubles et/ou provoquer des lésions à l'appareil reproducteur. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité.
Tératogénicité	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse.
Matériaux synergétiques	Non disponible.
Autres informations	Toxicité pour la reproduction. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## 12. Données écologiques

### Données écotoxicologiques

Produit		Espèces	Résultats d'essais
Vandal Mark Remover (CAS Mélange)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	633.1032 mg/L, 72 heures évalué
Crustacés	CE50	Daphnia	29.0131 mg/L, 48 heures évalué
Poisson	CL50	Poisson	50.8722 mg/L, 96 heures évalué
Composants			
Espèces			
Résultats d'essais			
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	500.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1689.5 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (Daphnia magna)	1250 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	140.8 - 277.8 mg/l, 96 heures
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	7.8 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	55 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	100 mg/l, 96 heures
oxyde de propylène (CAS 75-56-9)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	350 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'essais
<b>Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)</b>			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	7.55 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (Daphnia magna)	6.1 - 9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4.82 mg/l, 96 heures
<b>Toluène (CAS 108-88-3)</b>			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	433.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (Daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures
Écotoxicité	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.		
Effets sur l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
Toxicité aquatique	Non disponible.		
Persistance et dégradabilité	Non disponible.		
Coefficient de partage			
Butane		2.89	
Chlorure de méthylène		1.25	
Diéthanolamine		-1.43	
oxyde de propylène		0.03	
Perchloroéthylène		3.4	
Propane		2.36	
Toluène		2.73	

### 13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

Numéro ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AÉROSOLS, inflammables
UN	
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Risques pour l'Environnement	Oui
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable

Transport hazard class(es)

Class 2.1  
Subsidiary risk -  
Label(s) Packing 2.1  
group Environmental hazards Not applicable.  
ERG Code Yes  
10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo aircraft Allowed.  
Cargo aircraft only Allowed.

IMDG

UN number UN1950  
UN proper shipping name AEROSOLS  
Transport hazard class(es)  
Class 2.1  
Subsidiary risk -  
Label(s) Packing None  
group Environmental hazards Not applicable.

Marine pollutant Yes  
EmS Not available.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin selon le code IMDG.

### 15. Information sur la réglementation

Règlementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT  
A - Gaz comprimé  
B5 - Aérosols Inflammables  
D1B - immédiat / grave - TOXIQUE  
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE  
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE



## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

## Avis de non-responsabilité

Sprayway ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

## Préparée par

Non disponible.

Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Utilisations du produit  
 Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
 Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
 Informations relatives au transport: Informations sur le transport des matières  
 Données réglementaires: États-Unis  
 GHS: Classification